

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.net

Point 6(c) de l'ordre du jour

CX/PR 12/44/7

mars 2012

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

44^{ème} Session

Shanghai, République populaire de Chine, 23 - 28 Avril 2012

MISE À JOUR DE LA PHASE PILOTE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RÉVISION CONJOINTE MONDIALE AU NIVEAU NATIONAL

(Préparé par les États-Unis)

Note du secrétariat : Le présent document doit être examiné conjointement avec le point 6 (b) de l'ordre du jour : Projet pilote relatif à la recommandation de LMR par la JMPR aux gouvernement nationaux ou à d'autres autorités régionales d'enregistrement pour une substance chimique soumise à une révision conjointe mondiale (CX/PR 12/44/6).

1. Dans le rapport de la 42^{ème} session du Comité Codex sur les résidus de pesticides (ALINORM 10/33/24, par. 195-202), le Comité a demandé que la 33^{ème} session de la Commission du Codex Alimentarius permette d'initier le projet pilote qui permettrait au programme mixte FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) de conduire une révision indépendante en parallèle avec l'équipe de révision conjointe mondiale et de recommander des LMR avant que les gouvernements nationaux ou autres autorités régionales d'enregistrement n'établissent des LMR. La Commission a approuvé ces travaux (ALINORM 10/33/REP, Annexe VI) et la JMPR a examiné les bases de données toxicologique et de résidus de produits chimiques du nouvel ingrédient actif, sulfoxaflor, au cours de sa réunion du mois de septembre 2011.
2. Comme indiqué dans le résumé du rapport en octobre 2011, la JMPR a établi une DJA pour le sulfoxaflor et a recommandé des limites maximales de résidus (LMR) en tenant compte à la fois des zones régionales (la méthode historique utilisée) et de la méthode de jeux de données mondiales pour l'estimation de LMR (proposé par la JMPR 2011). Trois produits, carotte, haricot sec et haricot commun, n'ont pas reçu de recommandation de LMR fondée sur la méthode utilisant le jeu de données régional en raison de données d'essais locaux insuffisantes. Cependant, en utilisant les jeux de données mondiales (comme spécifié dans OCDE-509), des LMR ont été recommandées pour ces trois produits étant donné que tous les essais ont été examinés en vue d'établir des LMR. Il sera important pour le Comité de prendre une décision finale au cours de la 44^{ème} session, en tenant compte de façon optimale de l'ensemble du jeu de données mondial, pour établir des LMR pour le sulfoxaflor afin que les autorités nationales puissent examiner ces recommandations de LMR avant de finaliser la décision concernant la réglementation.
3. Les États-Unis, le Canada et l'Australie participent à la révision mondiale conjointe actuelle sur le sulfoxaflor. L'achèvement de la révision de la JMPR pour ce produit chimique contribuera à informer ces autorités nationales en ce qui concerne la définition du résidu, la DJA et les LMR lors de leur révision nationale. Les évaluations finales des risques pour la révision conjointe sont programmées pour être terminées au printemps 2012.
4. Une décision de règlement pour le sulfoxaflor a été prise par la Rural Development Administration en Corée et le sulfoxaflor est disponible pour être utilisé en Corée sur les produits suivants : pomme, poire et piments rouges. L'établissement de LMR en Corée est en cours et attendue en avril 2012 par la Korean Food and Drug Administration.
5. D'autres actions sont en cours dans l'Union européenne à la fois pour l'enregistrement et l'établissement de LMR pour l'importation de sulfoxaflor. L'Irlande est le pays qui a initié la révision concernant la demande de LMR pour l'importation et qui a accès aux révisions scientifiques produites par les partenaires de la révision mondiale conjointe. Il existe aussi des enregistrements en suspend pour le sulfoxaflor dans plusieurs pays d'Amérique latine dans l'attente des résultats de la révisions mondiale conjointe.

6. À ce jour nous ne pouvons pas complètement évaluer le projet pilote étant donné que la révision globale conjointe n'est pas encore terminée et que les décisions régulatrices ne sont attendues que plus tard en 2012. Cependant, la révision de la JMPR pour ce produit chimique étant terminée, celle-ci peut contribuer à aider les autorités nationales en les informant, ce qui à son tour leur permet d'examiner les recommandations faites par la JMPR concernant la définition recommandée du résidu, la DJA et les LMR pour le sulfoxaflor. Potentiellement, une fois que toutes les autorités nationales auront terminé leurs révisions, les LMR pourront être harmonisées et alignées dans le monde entier sur les recommandations de la JMPR. Une évaluation finale concernant la valeur du projet pilote et la possibilité d'examiner la révision d'un produit chimique supplémentaire dans le cadre du pilote pourrait être possible au cours de la 45^{ème} session du Comité en 2013.